



MINISTÈRE DE
L'ÉDUCATION NATIONALE

MINISTÈRE DE
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

Rectorat

Division des Examens
et Concours

DEC5

Toulouse, le 17 novembre 2008

LE RECTEUR DE L'ACADEMIE
DE TOULOUSE

à

MESDAMES LES RECTRICES ET MESSIEURS LES
RECTEURS D'ACADEMIE
DIVISION DES EXAMENS ET CONCOURS

MONSIEUR LE DIRECTEUR DU SERVICE
INTERACADEMIQUE DES EXAMENS ET CONCOURS

MONSIEUR LE DIRECTEUR DU C.N.E.D.

Objet : Circulaire nationale d'organisation du Brevet de technicien supérieur BATIMENT – Session 2009

Références :

s
affaire suivie par
Odile Collomb
Téléphone
05 61 17 71 13
Fax
05 62 26 26 95
Mél.
odile.collomb@ac-
toulouse.fr

- Décret n°95-665 du 09 mai 1995 modifié par les décrets n°96-195 du 08 mars 1996, n°96-778 du 04 septembre 1996, n°2001-223 du 06 mars 2001 et n°2002-1086 du 7 août 2002
- Arrêté du 31 août 1999 et ses annexes et arrêté du 1^{er} juillet 2002.

J'ai l'honneur de vous informer que l'académie de TOULOUSE est chargée, pour la **session 2009**, de définir les modalités d'organisation du brevet de technicien supérieur **BATIMENT**.

I - ORGANISATION DE L'EXAMEN

Les épreuves de l'examen se dérouleront à partir du **lundi 4 mai 2009**, selon le calendrier joint en **ANNEXE I**.

Afin de gérer au mieux les décalages horaires avec les académies d'outre-mer, il convient de veiller à l'application des heures de sortie définitive autorisées, ainsi que, le cas échéant, au respect des périodes hors épreuves devant faire l'objet d'une surveillance.

Les regroupements inter académiques sont indiqués en **ANNEXE II**.

Le Recteur de chaque académie déterminera le nombre de centres d'examen qui seront ouverts dans son académie et en informera l'académie pilote.

Il appartient aux académies pilotes d'arrêter les modalités pratiques d'anonymat, d'acheminement et de correction des copies, de constitution des jurys, ainsi que la date du jury d'admission, et de prendre en charge les frais liés aux missions.

En vue de l'uniformisation des copies, le papier de composition de modèle national quadrillé sera utilisé impérativement par tous les candidats et pour toutes les épreuves. La liste de la matière d'œuvre nécessaire au déroulement de certaines épreuves, la liste du matériel candidat et le tableau de codification des épreuves feront l'objet d'un envoi ultérieur.

Place Saint-Jacques
31073 Toulouse cedex

Accueil
du lundi au vendredi de
13h à 16h

II - MODALITES D' ORGANISATION DES EPREUVES

A) EPREUVES OBLIGATOIRES

Epreuve E1 : culture générale et expression

L'épreuve comporte un écrit d'une durée de 4 heures et vise à certifier l'aptitude des candidats à communiquer avec efficacité dans la vie courante et la vie professionnelle.

Epreuve E2 : Langue vivante étrangère I

L'épreuve comporte un écrit d'une durée de 2 heures, pour lequel l'usage d'un **DICTIONNAIRE BILINGUE** est autorisé, et un oral d'une durée de 20 minutes, précédé de 20 minutes de préparation.

Epreuve E3 : Mathématiques – Sciences physiques

L'épreuve est découpée en deux unités, et organisée en deux sous-épreuves, d'une durée de 2 heures chacune.

L'utilisation des calculatrices pendant l'épreuve est définie par la circulaire n°99-186 du 16 novembre 1999 (B.O. n°42 du 25 novembre 1999.)

Pour la sous-épreuve de sciences physiques, il sera précisé en tête du sujet si l'usage de la calculatrice est autorisé ou interdit lors de l'épreuve.

Epreuve E4 : Etude des constructions

L'épreuve comporte deux sous-épreuves distinctes et indépendantes, d'une durée de 4 heures chacune.

U.4.1 – Sous-épreuve : Elaboration d'une note de calcul de structures (durée : 4 heures).
Les copies des candidats seront ramassées à l'issue de cette sous-épreuve.

U.4.2 – Sous-épreuve : Elaboration de solutions constructives (durée : 4 heures).

Pour ces deux sous-épreuves les tables à dessin **NE SONT PAS NECESSAIRES**

Prévoir en revanche, deux tables biplaces par candidat.

Chaque centre d'examen pourra mettre à disposition des candidats une tablette à dessiner admettant un format A3 (297 X420).

Epreuve E5 : Essais, mesures, contrôles

Cette épreuve est découpée en 2 unités et organisée en 2 sous-épreuves qui se dérouleront dans chaque centre de formation, public ou privé (**Voir ANNEXE III**).

Epreuve E6 : Epreuve professionnelle de synthèse

Cette épreuve est découpée en 3 unités et organisée en 3 sous-épreuves (**Voir ANNEXE IV**).

B) EPREUVES FACULTATIVES

Epreuve UF1 : Langue vivante étrangère II

C'est une épreuve orale d'une durée de 20 minutes, précédée d'une préparation de 20 minutes.

La langue vivante étrangère II est **OBLIGATOIREMENT** différente de la langue étrangère I.

Les livrets scolaires seront conformes au modèle joint en ANNEXE V.

RAPPEL : En ce qui concerne la Polynésie française , la Réunion, la Guyane, la Martinique, la Guadeloupe:

Les candidats subiront l'ensemble des épreuves sur place ; pour l'épreuve E6 - Epreuve professionnelle de synthèse, il sera fait appel à des professionnels locaux.

Pour la Polynésie française et la Réunion :

Les copies de l'ensemble des épreuves y compris celles de la partie écrite de la sous – épreuve U 51 seront corrigées au Lycée technique A.CHERIOUX, 195 rue Julian Grimau 94400 VITRY SUR SEINE, centre d'examen du SIEC. Ce dernier communiquera aux académies qui lui sont rattachées les coordonnées du centre de corrections, ainsi que toutes précisions concernant l'acheminement des copies et la transmission des feuilles de notes aux jurys d'admission.

Un jury siégera en **Polynésie française** et examinera les candidats de la Polynésie française, un autre siégera à la **Réunion** et examinera les candidats de la Réunion.

Pour la Réunion, un ou deux professeurs désignés par le SIEC seront examinateurs pour l'épreuve E6 et assisteront à ce jury. Ils seront convoqués par l'académie de la Réunion et à la charge de cette dernière.

Pour la Guyane, la Martinique et la Guadeloupe, deux professeurs désignés par le SIEC. seront examinateurs pour l'épreuve E.6 et assisteront à ce jury. Ils seront convoqués par l'académie de la Guyane et à la charge de cette dernière.

Pour le Recteur et par délégation,
Le Secrétaire général de l'académie,



Jean Ravon

BTS BATIMENT - SESSION 2009 CALENDRIER DES EPREUVES - METROPOLE
--

DATES	HORAIRES	EPREUVES		NATURE	Sortie définitive non autorisée avant
vendredi 15 mai 2009	10h30 à 12h00	U. 51	TOPOGRAPHIE (a)	Ecrit 1 h 30	12h 00
	14 h à 18 h 00	U.1	CULTURE GENERALE ET EXPRESSION	Ecrit 4 h 00	16 h 00
lundi 18 mai 2009	10 h 30 à 12 h 30	U.2	LANGUE VIVANTE ETRANGERE	Ecrit 2 h 00	12 h 30
	14 h à 18 h 00	U4.1	ÉLABORATION D'UNE NOTE DE CALCUL DE STRUCTURES	Ecrit 4 h 00	18 h 00
mardi 19 mai 2009	10 h 30 à 12 h 30	U. 32	SCIENCES PHYSIQUES	Ecrit 2 h 00	12 h 30
	14h 00 à 16 h 00	U.31	MATHEMATIQUES	Ecrit 2 h 00	16h00
mercredi 20 mai 2009	14 h à 18 h 00	U. 42	ÉLABORATION DE SOLUTIONS CONSTRUCTIVES	Ecrit 4 h 00	18 h 00

ÉPREUVES ORALES ET PRATIQUES

LUNDI 4 MAI 2009 8 H MARDI 5 MAI 2009 MERCREDI 6 MAI 2009 JEUDI 7 MAI 2009 SAMEDI 9 MAI éventuellement	A partir de 8 h	U.2	Langue vivante 1	Oral 20 mn
		U.62	Compte rendu d'activité en milieu professionnel	Oral 30 mn
		U.63	Économie et gestion de l'entreprise	Oral 30 mn
		UF. 1	Langue vivante 2	Oral 20 mn
LUNDI 11 MAI 2009 MARDI 12 MAI 2009 MERCREDI 13 MAI 2009 JEUDI 14 MAI 2009	Le matin à partir de 8h	U.51	TOPOGRAPHIE	Pratique 2 h 15
	L'après midi à partir de 13 h 00	U.52	LABORATOIRE	Pratique 3 h 00

BTS BATIMENT SESSION 2009 CALENDRIER DES EPREUVES ACADEMIES DE GUADELOUPE, GUYANE, MARTINIQUE
--

DATES	HORAIRES	EPREUVES		NATURE	Sortie définitive non autorisée avant
vendredi 15 mai 2009	6 h 30 à 8h00	U. 51	TOPOGRAPHIE (a)	Ecrit 1 h 30	08 h 00
	10 h à 14 h 00	U.1	CULTURE GENERALE ET EXPRESSION	Ecrit 4 h 00	12 h 00
lundi 18 mai 2009	6 h 30 à 8h30	U.2	LANGUE VIVANTE ETRANGERE	Ecrit 2 h 00	08h 30
	10 h à 14 h 00	U4.1	ÉLABORATION D'UNE NOTE DE CALCUL DE STRUCTURES	Ecrit 4 h 00	14h00
mardi 19 mai 2009	6 h 30 à 8h30	U. 32	SCIENCES PHYSIQUES	Ecrit 2 h 00	08 h 30
	10h00 à 12h00	U.31	MATHEMATIQUES	Ecrit 2 h 00	12h 00
mercredi 20 mai 2009	8h00 à 12 h 00	U. 42	ÉLABORATION DE SOLUTIONS CONSTRUCTIVES	Ecrit 4 h 00	12 h 00

EPREUVES ORALES ET PRATIQUES

LUNDI 4 MAI 2009 6 H MARDI 5 MAI 2009 MERCREDI 6 MAI 2009 JEUDI 7 MAI 2009	A partir de 8 h les autres jours	U.2	Langue vivante 1	Oral 20 mn
		U.62	Compte rendu d'activité en milieu professionnel	Oral 30 mn
		U.63	Économie et gestion de l'entreprise	Oral 30 mn
		UF. 1	Langue vivante 2	Oral 20 mn
LUNDI 11 MAI 2009 MARDI 12 MAI 2009 MERCREDI 13 MAI 2009 JEUDI 14 MAI 2009	Le matin à partir de 8h L'après midi à partir de 13 h 00	U.51	TOPOGRAPHIE	Pratique 2 h 15
		U.52	LABORATOIRE	Pratique 3 h 00

**BTS BATIMENT - SESSION 2009
CALENDRIER DES EPREUVES
ACADEMIE DE LA REUNION**

DATES	HORAIRES	EPREUVES		NATURE	Sortie définitive non autorisée avant
vendredi 15 mai 2009	12 h 30 à 14h00	U. 51	TOPOGRAPHIE (a)	Ecrit 1 h 30	14 h 00
	16 h à 20 h 00	U.1	CULTURE GENERALE ET EXPRESSION	Ecrit 4 h 00	18h00
lundi 18 mai 2009	12 h 30 à 14 h 30	U.2	LANGUE VIVANTE ETRANGERE	Ecrit 2 h 00	14H 30
	16 h à 20 h 00	U4.1	ÉLABORATION D'UNE NOTE DE CALCUL DE STRUCTURES	Ecrit 4 h 00	20h00
mardi 19 mai 2009	12 h 30 à 14 h 30	U. 32	SCIENCES PHYSIQUES	Ecrit 2 h 00	14 h 30
	16h00 à 18h 00	U.31	MATHEMATIQUES	Ecrit 2 h 00	18h00
mercredi 20 mai 2009	16 h à 20 h 00	U. 42	ÉLABORATION SOLUTIONS CONSTRUCTIVES DE	Ecrit 4 h 00	20 h 00
EPREUVES ORALES ET PRATIQUES					
LUNDI 4 MAI 2009 10 H MARDI 5 MAI 2009 MERCREDI 6 MAI 2009	les autres jours à partir de 8 h	U.2	Langue vivante 1	Pratique 2 h 15	
		U.62	Compte rendu d'activité en milieu professionnel	Pratique 3 h 00	
		U.63	Économie et gestion de l'entreprise	Oral 20 mn	
		UF. 1	Langue vivante 2	Oral 30 mn	
LUNDI 11 MAI 2009 MARDI 12 MAI 2009 MERCREDI 13 MAI 2009		U.51	TOPOGRAPHIE	Oral 30 mn	
		U.52	LABORATOIRE	Oral 20 mn	

CALENDRIER DE L'EPREUVE PROFESSIONNELLE DE SYNTHESE Unité U .61 - PROJET

DATES	HORAIRES	EVENEMENTS		
Du Lundi 25 MAI au Mardi 23 JUIN 2009	à partir de 08 h 00	U 61	Candidats relevant d'une préparation présentielle pour la Guyane : jusqu'au mercredi 24 juin 2009	ELABORATION DES DOSSIERS
Du lundi 8 JUIN au mardi 23 JUIN 2009	à partir de 08 H 00	U 61	Candidats relevant d'une préparation à distance et candidats individuels	
A partir du lundi 29 juin 2009	A partir de 8 h 00	U 61	Tous les candidats	ORAL 60 mn

DOSSIERS TECHNIQUES POUR L'EPREUVE PROFESSIONNELLE DE SYNTHESE <u>UNITE U.61 - PROJET</u>
--

▪ **Candidats en préparation présentielle :**

Dépôt des projets par les candidats **MARDI 23 JUIN 2009 à 08h 00** dans les centres d'examen.
Pour la Guyane : mercredi 24 juin

▪ **Candidats individuels et de la préparation à distance :**

- Retrait des dossiers par les candidats : **LUNDI 8 JUIN 2009 à 08h 00** auprès des centres d'examen
- Dépôt des projets par les candidats : **MARDI 23 JUIN 2009 à 08h 00** dans les centres d'examen.
- **Pour la Guyane : mercredi 24 juin 2008**

Mesdames et Messieurs les Rectrices et les Recteurs d'académie fixeront les dates et heures du début de lecture des dossiers par les examinateurs, qui pourra commencer **le LUNDI 29 JUIN 2009** à partir de 9 h 00.

<p style="text-align: center;">DOSSIERS POUR L'ÉPREUVE PROFESSIONNELLE DE SYNTHÈSE UNITÉ U .62 – COMPTE RENDU D'ACTIVITÉ EN MILIEU PROFESSIONNEL</p>

1 Candidats relevant de la voie scolaire :

Ce compte rendu d'activité est réglementairement déposé, dans la première quinzaine de novembre de la deuxième année de formation, auprès des chefs d'établissement.

2 Candidats en apprentissage, en formation continue, se présentant au titre de leur expérience professionnelle.

Le compte rendu d'activité sera déposé dans les centres de rattachement des candidats **un mois** avant la date prévue pour le début de l'épreuve, soit **le VENDREDI 3 AVRIL 2009 à partir de 9 h 00.**

Les comptes rendus d'activité de tous les candidats seront mis à la disposition des commissions d'interrogation dès **le LUNDI 4 MAI 2009 à partir de 9 h.**

Si cela est possible :

- Lecture des comptes rendus d'activité par les examinateurs le matin de 8 h 00 à 12 h 30 dans chaque centre,
- Soutenance l'après-midi de ces mêmes comptes rendus d'activité.

**REGROUPEMENTS
INTERACADEMIQUES
SESSION 2009**

CENTRES INTERACADEMIQUES CORRECTIONS ET JURYS	ACADEMIES RATTACHEES
CAEN	Nantes Orléans-Tours Rennes Rouen
BESANCON	Clermont-Ferrand Grenoble Lyon Dijon
MONTPELLIER	Aix-Marseille Nice
REIMS	Amiens Lille Nancy-Metz Strasbourg
SIEC	La Réunion Polynésie-française
TOULOUSE	Bordeaux Limoges Poitiers
GUYANE	Guadeloupe Martinique

EPREUVE E5 : ESSAIS, MESURES, CONTROLES

L'épreuve est découpée en deux unités et organisée en deux sous-épreuves. Les sujets « topographie » ont été élaborés par les commissions d'étude nationales et les sujets « laboratoire » ont été élaborés par les commissions d'étude inter académiques.

Environ deux mois avant le début des épreuves :

- pour l'unité U.51 Topographie l'académie pilote des sujets (Toulouse) communiquera aux académies pilotes et rattachées et aux établissements, les informations nécessaires à la préparation des différents sujets et leur planification.
- pour l'unité U.52 Laboratoire, l'académie pilote ne fournit pas de sujets : **chaque académie** responsable des commissions inter académiques ⁽¹⁾ (SIEC, Montpellier, Toulouse, Reims, Besançon, Caen, **Guyane**) communiquera aux académies et aux établissements de son regroupement les informations nécessaires à la préparation des différents sujets et leur planification.

Il est rappelé que le SIEC fournit les sujets de cette sous-épreuve à Nouméa

(1) cf organisation des regroupements inter académiques de l'épreuve U61 - Projet

Le **LUNDI 4 MAI 2009**, les candidats tireront au sort leurs jours de passage de l'épreuve de Topographie et de l'épreuve de Laboratoire **[FICHE 1/8]**.

UNITE U 51 – TOPOGRAPHIE Durée 3 h 45 – Coefficient 1,5

a) **DEROULEMENT :**

1) ***Partie écrite (1 h 30 – coefficient 0,5)***

Epreuve écrite en salle à partir d'un sujet national **LE VENDREDI 15 MAI 2009**.
Prévoir **impérativement** dans chaque centre, un professeur contrôleur.

2) ***Partie travaux pratiques (2 h 15 – coefficient 1)***

Cette partie se déroulera sur une demi-journée, avec un thème national unique par demi-journée.

Par demi-journée et par examinateur, il faut prévoir des vagues de 3 ou 4 (si nécessaire) candidats : le nombre de commissions est fonction du nombre total de candidats.

Chaque centre devra prévoir :

- un assesseur qui assurera la gestion matérielle (équipements) et le bon déroulement du passage des candidats.
- deux surveillants (un en salle et un pour les déplacements salle-terrain)
- un aide pour chaque candidat (élève de la classe de 2^{nde} ou 1^{ère}).
- si nécessaire deux salles : une pour la préparation et une pour l'interrogation.

2.1) Intervention pratique (Durée : 2 h)

Le candidat effectue les opérations demandées par le sujet. Il est suivi par intermittence dans sa démarche par l'examineur ; il n'est cependant pas interrompu par celui-ci.

Pour chaque candidat l'examineur dispose d'un cahier de TP de topographie regroupant tous les comptes rendus (sujet, présentation de la situation, informations fournies, méthode de travail retenue et hypothèses, valeurs relevées, calculs effectués, présentations des résultats et croquis, conclusions, temps consacrés) et **d'une fiche synoptique [FICHE 3/8]** faisant la synthèse des TP de topographie réalisés durant les deux années de formation.

Le cahier (comptes rendus et fiche synoptique) attestant les travaux pratiques réalisés durant la formation de 1^{ère} et 2^{ème} années, sera validé par l'établissement et devra représenter le travail PERSONNEL DE L'ETUDIANT.

Le candidat ne disposera pas du cahier de TP pendant la sous-épreuve d'examen U51.

Les cahiers des travaux pratiques de topographie seront déposés auprès du chef de travaux de l'établissement **le LUNDI 4 MAI 2009 au début des épreuves pratiques et orales.**

2.2) Dialogue avec l'examineur (Durée : 15 minutes)

A l'issue de son intervention pratique, un entretien avec l'examineur permet au candidat de justifier sa démarche et de préciser certains points de son intervention.

N.B. : les durées de l'intervention pratique (2 heures) et de l'entretien (15 minutes) sont à respecter impérativement (à rappeler dans chaque centre aux examinateurs avant le début des épreuves).

b) EVALUATION

Cette évaluation est établie conformément au référentiel de certification :

- exactitude et précision des implantations, des réglages, des mesures, des résultats ;
- utilisation rationnelle des instruments de mesure courants ;
- facilité d'exploitation des documents produits ;
- pertinence et réalisme de la méthode ;
- précision, exactitude et bonne présentation des relevés et des métrés.

Une fiche d'évaluation du candidat pour l'unité U51 est proposée **[FICHE 2/8]**

La note proposée au jury sera élaborée par la commission inter académique à partir des éléments suivants :

- notation de la partie épreuve écrite (Coefficient : 0,5) ;
- notation de la partie travaux pratiques (Coefficient :1);
- examen du cahier de T.P. de topographie.

UNITE U 52 – LABORATOIRE **Durée 3 h 00 – Coefficient 1,5**

L'ensemble de l'épreuve se déroule sur site approprié où le candidat est mis en situation. Un sujet, élaboré par la commission inter académique, est affecté par tirage au sort à chaque candidat.

a) Déroulement :

L'unité U52 – laboratoire se déroule en 3 phases :

- Préparation
- Intervention pratique
- Dialogue avec l'examineur (20 minutes maximum)

Chaque centre devra prévoir :

- dans la mesure du possible, deux examinateurs par demi-journée d'interrogation
- un assesseur qui assurera la gestion matérielle (équipements) et le bon déroulement du passage des candidats (surveillance en particulier)
- un surveillant en salle.

Le candidat effectue les opérations demandées par le sujet. Il est suivi par intermittence dans sa démarche par un examinateur, sans être interrompu par celui-ci.

A l'issue de son intervention pratique, un entretien avec l'examineur permet au candidat de justifier sa démarche et de préciser certains points de son intervention.

Pour chaque candidat l'examineur dispose d'un cahier de manipulations/essais de laboratoire regroupant tous les comptes rendus (sujet, présentation de la situation, informations fournies, justification du choix des essais, description de la manipulation, valeurs mesurées, calculs effectués, résultats obtenus, conclusions) et **d'une fiche synoptique [FICHE 4/8]** faisant la synthèse des travaux pratiques réalisés durant les deux années de formation.

Le cahier (comptes rendus et fiche synoptique) attestant les travaux pratiques réalisés durant la formation de 1^{ère} et 2^{ème} années, sera validé par l'établissement et devra représenter le travail PERSONNEL DE L'ETUDIANT. Le candidat ne disposera pas du cahier de TP pendant la sous-épreuve d'examen U52.

Les cahiers des manipulations/essais de laboratoire seront déposés auprès du chef de travaux de l'établissement **le LUNDI 4 MAI 2009**, au début des épreuves pratiques et orales pour toutes les académies.

ANNEXE III (3/3)

IMPORTANT : Chaque centre inter académique définira pour la session 2009 et par demi-journée les sujets retenus, le matériel et la documentation nécessaires.

N.B. : les durées de l'intervention pratique (2 heures) et de l'entretien (15 minutes) sont à respecter impérativement (à rappeler dans chaque centre aux examinateurs avant le début des épreuves)

b) Evaluation : (cf référentiel du bts)

Une fiche d'évaluation du candidat pour l'unité U52 est proposée **[FICHE 5/8]**

La note proposée au jury résultera de :

- la prestation du candidat (préparation, intervention pratique, dialogue avec l'examineur)
- l'examen du cahier de manipulations/essais de laboratoire.

ANNEXE IV (1/3)

**EPREUVE E6 :
EPREUVE PROFESSIONNELLE DE SYNTHESE**

Sous-épreuve : Projet U.61 - Coefficient : 5

Réf : circulaire de l'académie de Toulouse du 12.10.2007

Chaque établissement assure la duplication et la diffusion du (ou des) dossier(s) – « sujet(s) » qu'il a élaboré(s).

En fonction du « tableau général de répartition » élaboré et transmis ultérieurement par TOULOUSE, chaque établissement assure la diffusion de son (ou ses) dossier(s) – « sujet(s) » à raison de 2 exemplaires pour chaque établissement destinataire **AVANT LE 14 AVRIL 2009.**

La constitution et la reproduction de ces dossiers – « sujets », comportant entre autres, des plans de grand format à la charge des établissements de formation, engendrent un coût qui s'ajoute à celui dû à la mise en œuvre de l'épreuve E5 : Essais, mesures, contrôles (E5 : U51 et U52.).

Pour couvrir ces frais de « matière d'œuvre », il conviendra d'accorder aux établissements une subvention en conséquence.

Il s'agit d'une épreuve **orale** d'une durée de **1 heure**

Commission d'interrogation : elle est composée de **deux** professeurs techniques de la spécialité et d'un représentant de la profession. L'absence d'un des membres de la commission n'est pas une clause d'invalidation de l'épreuve.

I. POUR LES CANDIDATS RELEVANT D'UNE PREPARATION PRESENTIELLE

(voie scolaire, voie de l'apprentissage, voie de la formation continue)

a) Elaboration des dossiers d'étude :

La préparation des dossiers techniques, d'une durée de quatre semaines, débute le **lundi 25 mai 2009** et se déroule selon les modalités définies dans l'annexe V de l'arrêté du 31 août 1999.

Les étudiants travaillent en équipe de trois ou quatre. Des directeurs de projet assurent le bon déroulement du travail de chaque équipe ; à cet effet ils rempliront pour chaque candidat une « fiche de suivi » **[VOIR FICHE 8/8]** à remettre aux membres de la commission d'interrogation. Ce sont les formateurs des enseignements professionnels de la classe. Les thèmes d'étude, définis au niveau national, sont tirés au sort et attribués à chaque équipe au début de la période du projet.

Chaque étudiant d'un même groupe doit traiter une question individuelle qui lui a été affectée. Le projet est traité en commun. Chaque groupe doit remettre le dossier de la partie commune et une question individuelle par candidat constituant le groupe.

Dans la semaine qui précède celle du début des épreuves, les dossiers sont déposés dans les centres d'examen et les examinateurs procèdent à leur lecture.

b) Déroulement de l'interrogation

- **Présentation du dossier d'étude : 20 minutes** (le candidat n'est pas interrompu par les membres de la commission)

Chaque candidat présente individuellement le travail de l'équipe et sa question individuelle. Il justifie la démarche et les options choisies, fait état des difficultés rencontrées et de la manière dont elles ont pu être surmontées. Les examinateurs n'interviendront pas pendant cette présentation.

- **Discussion avec la commission d'interrogation : 40 minutes**

Cette discussion a pour but de préciser les points posant des problèmes dans le dossier d'étude, d'apprécier les capacités du candidat à répondre avec une argumentation pertinente aux questions relatives au dossier, d'inviter le candidat à prendre en compte l'expérience acquise en stage en milieu professionnel.

IMPORTANT : ces deux durées sont à respecter impérativement (à rappeler dans chaque centre aux examinateurs avant le début des épreuves)

c) Notation : voir fiche d'évaluation jointe **[FICHE 6/8]**

Pour tous les candidats, les membres des commissions veilleront à renseigner la case « observations ».

ANNEXE IV (2/3)

II. POUR LES ETUDIANTS RELEVANT D'UNE PREPARATION A DISTANCE (scolaire, apprentissage, formation continue) et pour les candidats SE PRESENTANT AU TITRE DE LEUR EXPERIENCE PROFESSIONNELLE

a) Elaboration des dossiers

les candidats retirent un dossier technique auprès des centres d'examen et ont deux semaines pour l'élaborer sous la forme d'un travail individuel. Les dossiers sont déposés dans les centres d'examen une semaine avant la date fixée pour le début des épreuves.

b) Déroulement de l'interrogation

- **Présentation du dossier d'étude : 20 minutes** (le candidat n'est pas interrompu par les membres de la commission)
Chaque candidat expose à la commission d'interrogation l'analyse du dossier qu'il a effectuée, présente les travaux supplémentaires qui lui ont été demandés et qui consistaient essentiellement en des compléments, des adaptations, des modifications de variantes, justifie la démarche et les options choisies, fait état des difficultés rencontrées et de la manière dont elles ont pu être surmontées. Les examinateurs n'interviendront pas pendant cette présentation.
- **Discussion avec la commission d'interrogation : 40 minutes**

(cf référentiel de l'examen)

IMPORTANT : ces deux durées sont à respecter impérativement (à rappeler dans chaque centre aux examinateurs avant le début des épreuves)

c) Notation : voir fiche d'évaluation jointe **[FICHE 6/8]**

Pour tous les candidats, les membres des commissions veilleront à renseigner la case « observations ».

Sous-épreuve :
Compte rendu d'activité en milieu professionnel U.62 -
Coefficient : 2

Il s'agit d'une épreuve orale, d'une durée de 30 minutes.

IMPORTANT : cette durée est à respecter impérativement (à rappeler dans chaque centre aux examinateurs avant le début des épreuves)

(cf référentiel de l'examen)

Les comptes rendus d'activité de tous les candidats seront mis à disposition des examinateurs, une semaine avant le début des épreuves.

Commission d'interrogation : elle est composée de **deux** professeurs techniques de la spécialité et d'un représentant de la profession. L'absence d'un des membres du jury n'est par une clause d'invalidation de l'épreuve.

a) Principes d'organisation :

RAPPEL : les soutenances des unités U.61 et U.62 n'ont pas lieu en même temps.

Ces deux unités étant indépendantes, il est souhaitable qu'un même candidat soit interrogé par des commissions différentes en U.61 et U.62

- Prévoir 6 (7 maxi) candidats par jour et par commission
- Prévoir pour chaque jour :
 - matin (8 h 00 à 12 h 00) : lecture des rapports des 6 (éventuellement 7) candidats par les membres de la commission
 - après-midi (14 h 00 à 18 h 00) : soutenance des 6 (éventuellement 7) candidats (prévoir 10 minutes de battement entre deux candidats).

b) Déroulement de l'interrogation :

Le candidat présente ses activités pendant une durée de 15 minutes, sans être interrompu par la commission.
(cf référentiel de l'examen)

ANNEXE IV (3/3)

c) Notation : voir fiche d'évaluation jointe **[FICHE 7/8]**

Pour tous les candidats, les membres des commissions veilleront à renseigner la case « observations »

<p style="text-align: center;">Sous-épreuve : Economie et gestion de l'entreprise U.63 Coefficient :1</p>
--

a) Objectif

Il s'agit d'une épreuve orale qui doit permettre de contrôler les connaissances fondamentales sur l'économie et la gestion de l'entreprise.

b) Déroulement

Le candidat dispose de 30 minutes de préparation.

Sur la base d'un dossier comprenant des documents professionnels couramment employés en économie et gestion de l'entreprise, le candidat présente son travail pendant 10 minutes sans être interrompu par l'examineur.

Un dialogue de 20 minutes s'engage ensuite avec l'examineur.

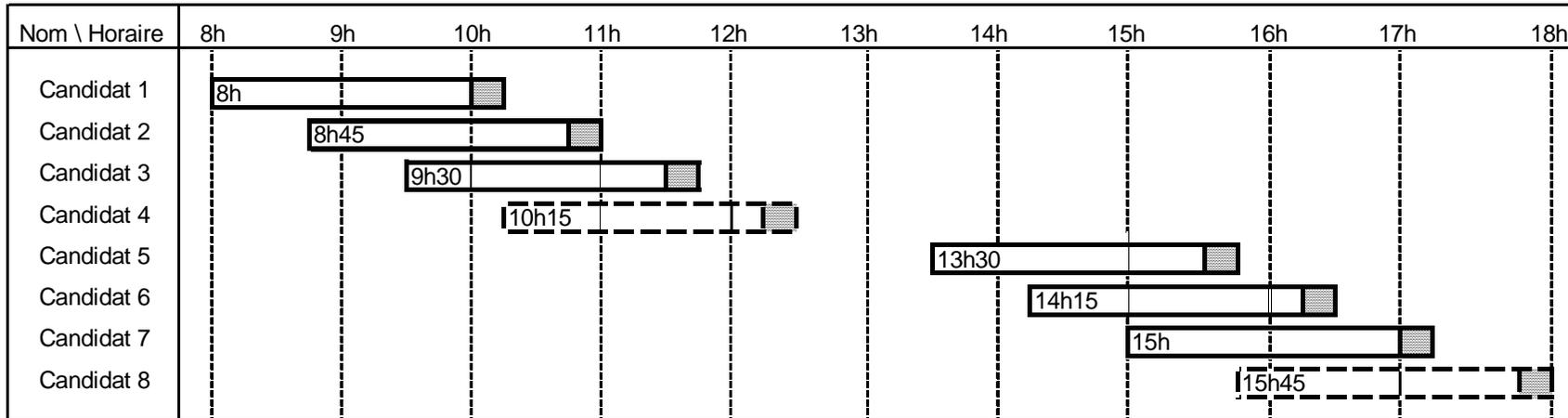
c) Evaluation

Elle doit permettre d'évaluer la pertinence de l'analyse et de l'exploitation des documents professionnels, la maîtrise des connaissances fondamentales en économie et en gestion des entreprises, la qualité de l'expression orale.

PROPOSITION DE PLANIFICATION DES INTERROGATIONS PRATIQUES DE L'EPREUVE - E. 5 : Essais, mesures, contrôles

Sous-épreuve U51 : Topographie

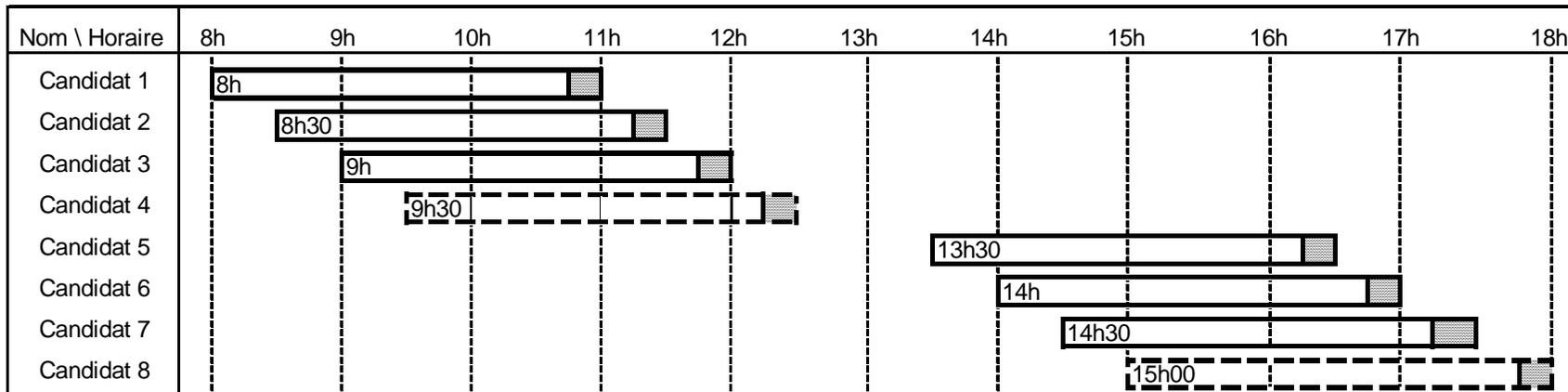
Durée totale : 2 heures 15 minutes (dont 15 mn de dialogue avec l'examineur : )



Un candidat convoqué toutes les 45 minutes

Sous-épreuve U52 : Laboratoire

Durée totale : 3 heures (dont 20 minutes de dialogue avec l'examineur : )



Un candidat convoqué toutes les 30 minutes

Manipulations et essais de LABORATOIRE réalisés pendant la formation

NOM et prénom de l'étudiant : _____

Etablissement : _____

Liste des thèmes des manipulations ou essais	Présence	Préparation essai situation, cours pertinence des choix	Conduite essai utilisation matériels valeurs mesurées	Compte rendu calculs, explications résultats, conclusions	Bilan remarques, observations annotations
Les Granulats		+ - +	- +	- +	-
Caractérisation					
.....					
.....					
.....					
Spécifications et conformité					
.....					
Les liants		+ - +	- +	- +	-
Caractérisation					
.....					
.....					
.....					
Spécifications et conformité					
.....					
Les adjuvants et additions		+ - +	- +	- +	-
Caractérisation					
.....					
.....					
Dosages					
.....					
Les bétons		+ - +	- +	- +	-
Caractérisation					
.....					
.....					
.....					
.....					
Spécifications et conformité					
.....					
.....					
Les coulis		+ - +	- +	- +	-
Caractérisation					
Dosage					
Les aciers		+ - +	- +	- +	-
Caractérisation					
.....					
Conformité					
Les sols		+ - +	- +	- +	-
Essais d'identification					
.....					
.....					
Classifications					
.....					
Essais mécaniques en laboratoire					
.....					
Essais mécaniques en place					
.....					
Les Structures		+ - +	- +	- +	-
Poutres isostatiques					
.....					
.....					
Systèmes hyperstatiques					
.....					

Avis global sur l'étudiant en laboratoire :

EPREUVE E5 : ESSAIS, MESURES, CONTROLES
SOUS EPREUVE : LABORATOIRE - Unité U.5.2.

Durée : 3 heures

SUJET DE LA MANIPULATION / ESSAI : _____ _____ _____	Candidats en formation présentielle	Autres candidats
<p align="center">PREPARATION et INTERVENTION PRATIQUE</p> <p>- Partie MANIPULATION (6 à 8 points selon le sujet)</p> <ul style="list-style-type: none"> - choix de la méthode - utilisation rationnelle des matériels - rigueur dans la conduite de l'essai - exactitude et précision des mesures <p>- Partie EXPLOITATION DES RESULTATS (8 à 6 points)</p> <ul style="list-style-type: none"> - interprétation des résultats - exactitude et précision des résultats - rigueur et présentation du compte-rendu 	<p align="center">_____ / 14</p>	<p align="center">_____ / 14</p>
<p align="center">DIALOGUE AVEC L'EXAMINATEUR (Durée max. 20 min)</p> <ul style="list-style-type: none"> - argumentation des résultats - compréhension des questions et clarté des réponses 	<p align="center">_____ /6</p>	<p align="center">_____ /6</p>
CANDIDAT N°: _____ NOM : _____ Prénom : _____	<p align="center">EXAMEN DU CAHIER DE MANIPULATIONS / ESSAIS</p> <p align="center">NOTE = (en points entiers ou ½ point)</p>	
<p align="center">+</p>	<p align="center">_____ /20</p>	<p align="center">_____ /20</p>

OBSERVATIONS :

- succinctes lorsque la note est $\geq 10/20$
- détaillées et argumentées lorsque la note est $< 10/20$

<p>COMMISSION d'INTERROGATION</p>	Date : _____
NOM et Prénom : _____	Signature : _____

**EPREUVE PROFESSIONNELLE DE SYNTHESE E.6.
SOUS EPREUVE : PROJET - Unité U.61.**

LA COMMISSION DEVRA PERMETTRE AU CANDIDAT D'EXPOSER SON PROJET SANS ETRE INTERROMPU (ENVIRON 20 MINUTES).
ELLE DEVRA VEILLER A RESPECTER LA DUREE DE L'ENTRETIEN (40MINUTES)

		Candidats en formation préentielle	Autres candidats
DOSSIER D'ETUDE	TRAVAIL DE GROUPE - Qualité de l'analyse, pertinence et justification des solutions - Exactitude et précision des résultats, cohérence des solutions, respect de la réglementation - Rigueur et qualité des travaux présentés	_____ /10	_____ /20
	QUESTION INDIVIDUELLE - Qualité de l'analyse, pertinence et justification des solutions - Exactitude et précision des résultats, cohérence des solutions, respect de la réglementation - Rigueur et qualité des travaux présentés	_____ /10	
SOUTENANCE DU PROJET (20 min.)	EXPOSE DU TRAVAIL DE GROUPE - Qualité de la synthèse, pertinence et justification des solutions - Exactitude et précision des résultats, cohérence des solutions, respect de la réglementation - Qualité de l'exposé	_____ /10	_____ /20
	EXPOSE DE LA QUESTION INDIVIDUELLE - Qualité de la synthèse, pertinence et justification des solutions - Exactitude et précision des résultats, cohérence des solutions, respect de la réglementation - Qualité de l'exposé	_____ /10	
ENTRETIEN AVEC LA COMMISSION (40 min.)	PERTINENCE DE L'ARGUMENTATION	_____ /20	_____ /20
	MAITRISE DE LA COMMUNICATION ORALE		
	QUALITE DE LA COMMUNICATION TECHNIQUE		
CANDIDAT N° : _____ NOM : _____ Prénom : _____ Référence du thème : _____ _____		TOTAL =	_____ /60
		NOTE PROPOSEE = (en points entiers ou ½ point)	_____ /20
		_____ /60	_____ /20

OBSERVATIONS : - succinctes lorsque la note est ≥ 10/20
 - détaillées et argumentées lorsque la note est < 10/20

DATE, NOMS ET SIGNATURES DES MEMBRES DE LA COMMISSION:

EPREUVE PROFESSIONNELLE DE SYNTHESE E.6.
SOUS EPREUVE : COMPTE RENDU D'ACTIVITE PROFESSIONNELLE - Unité U.62.
FICHE D'EVALUATION

LA COMMISSION DEVRA PERMETTRE AU CANDIDAT D'EXPOSER SON COMPTE RENDU D'ACTIVITE SANS ETRE INTERROMPU (15 MINUTES).

ELLE DEVRA VEILLER A RESPECTER LA DUREE DE L'ENTRETIEN (15 MINUTES).

		Candidats en formation présentielle	Autres candidats
COMPTE RENDU ECRIT	QUALITE DES TRAVAUX RENDUS - Rigueur de la démarche - Rigueur et qualité des travaux rendus - Choix des points techniques présentés	_____/20	_____/20
EXPOSE ORAL DES ACTIVITES EN MILIEU PROFESSIONNEL (15 min.)	PERTINENCE DE L'ARGUMENTATION - Rigueur de la démarche - Rigueur et qualité des travaux - Choix des points techniques présentés - Qualité de l'expression orale	_____/20	_____/20
ENTRETIEN AVEC LA COMMISSION (15 min.)	MAITRISE DE LA COMMUNICATION ORALE - Compréhension des questions - Pertinence des réponses - Qualité de l'expression orale	_____/20	_____/20
CANDIDAT N °: _____ NOM : _____ _____	TOTAL =	_____/60	_____/60
Prénom : _____ <u>Référence du milieu professionnel</u> : _____ _____	NOTE PROPOSEE = (en points entiers ou ½ point)	_____/20	_____/20

OBSERVATIONS : - succinctes lorsque la note est $\geq 10/20$
 - détaillées et argumentées lorsque la note est $< 10/20$

.....

.....

.....

.....

.....

DATE, NOMS ET SIGNATURES DES MEMBRES DE LA COMMISSION :

ÉPREUVE PROFESSIONNELLE DE SYNTHÈSE – E.6.

SOUS-ÉPREUVE : PROJET – Unité : U.61.

MODELE de FICHE DE SUIVI

(utiliser autant de feuilles que nécessaire)

<u>CANDIDAT</u>	<u>PROJET</u>
NOM : _____	TITRE : _____
PRENOM : _____	LYCEE : _____
EQUIPE : _____	DIRECTEUR DE PROJET : _____

Cette fiche doit rendre compte du déroulement des quatre semaines de projet de fin d'études. Elle permet une meilleure individualisation du jugement en apportant aux membres de la commission les éléments nécessaires pour parfaire la perception qu'ils ont du travail fourni par le candidat, son autonomie de pensée et d'action au sein de l'équipe à laquelle il appartient.

DEROULEMENT DU PROJET	ORGANISATION DU GROUPE : autonomie, répartition des tâches, démarches	
	ANOMALIES DU DEROULEMENT : Difficultés dues au sujet ou à d'autres circonstances	
	INTERVENTIONS DU DIRECTEUR DE PROJET: date, action, remédiation	
	TRAVAIL PERSONNEL : organisation, autonomie, démarches, investissement, responsabilité	
	ABSENCES : date, durée, motif	
BILAN DES TRAVAUX	PARTIE COMMUNE : compréhension des problèmes, analyse et synthèse des documents, options choisies, résultats	
	PARTIE INDIVIDUELLE : compréhension des problèmes, analyse et synthèse des documents, options choisies, résultats	

DATE, NOM ET SIGNATURE DU DIRECTEUR DE PROJET :

LIVRET SCOLAIRE

Règles de présentation

Pour que le livret scolaire puisse être considéré comme parfaitement fiable et que les indications qu'il contient puissent être faciles à interpréter, il est indispensable de veiller aux points suivants :

1. le tracé prévoit des notes trimestrielles, mais il est bien entendu possible de mettre des notes semestrielles, à condition de l'indiquer clairement,
2. chaque discipline représentée par une ligne sur le livret fera l'objet d'une note et d'une appréciation portées par le professeur,
3. toutes les rubriques doivent être remplies, y compris celles du bas de page qui comportent des informations statistiques,
4. le graphique ne prendra en compte que les résultats de la deuxième année de formation.
5. En cas de redoublement, seule la dernière année de formation sera prise en compte.